

Située sur la commune de Vias, en limite de la réserve naturelle de Roque Haute, la fourrière animale est une compétence du Sivom du canton d'Agde depuis 1989.

La structure est un lieu de transit, elle comporte 20 boîtes pouvant accueillir une trentaine d'animaux capturés sur la voie publique, en attendant qu'ils soient récupérés par leur propriétaire ou transférés vers un refuge pour adoption. Le site a été excentré, volontairement du centre-ville, pour éviter toutes les nuisances liées à l'activité du service.

L'organisation du service est toujours assurée par 4 agents. Leurs journées sont organisées en fonction des tâches suivantes :

- les tournées planifiées ou sur demande occasionnelle des municipalités adhérentes ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et éventuellement les transferts vers les associations de protection des animaux partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains.

En raison de l'activité réduite liée à la pandémie, en 2020, la collectivité n'a pas eu recours à un agent saisonnier.



Les communes adhérentes

Aucune nouvelle adhésion n'est intervenue en 2020, le service couvre les 20 communes suivantes :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |



- Le tarif pour les particuliers

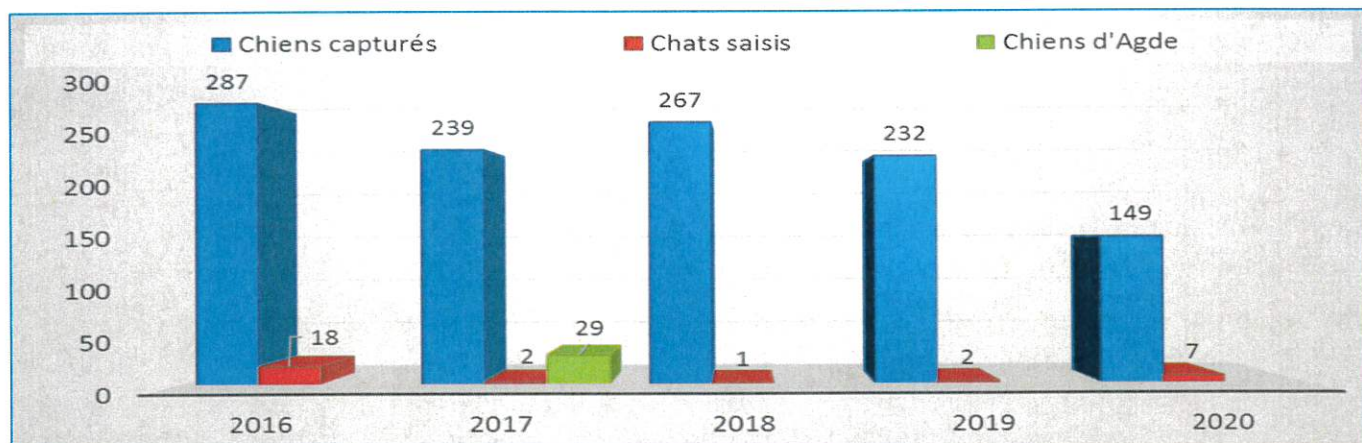
Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du Sivom, le tarif de la régie de recette de la fourrière animale a été révisé le 16 décembre 2020. Sur la proposition de Madame la Présidente et après avoir délibéré, les délégués ont maintenu le coût des prestations en l'état, compte tenu de la crise sanitaire et des répercussions engendrées sur l'économie du pays.

Depuis le 1^{er} novembre 2018, les prix pratiqués non pas évolués :

- Frais d'entrée	70,00 €	- Ramassage des animaux mort	80,00 €
- Garde journalière (à partir du 2 ^e jour)	25,00 €	- Enlèvement de chats (par animal)	25,00 €
- Identification d'un animal	85,00 €		

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	42	
BESSAN	12	
VIAS	17	7
AUMES	1	
CASTELNAU DE GUERS	2	
CAUX	5	
CAZOULS D'HÉRAULT	1	
FLORENSAC	10	
MONTAGNAC	5	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	3	
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE	3	
PAULHAN	8	
PÉZENAS	11	
PINET	6	
POMÉROLS	3	
PORTIRAGNES	15	
SAINT-THIBÉRY	4	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	1	
USCLAS D'HÉRAULT		
TOTAUX	149	7

- L'évolution des captures



Les activités du service de la fourrière ont été perturbées, en 2020, suite à la pandémie et aux différentes directives mises en place par l'exécutif. Sur demande de la direction du Sivom, le responsable du service a établi un planning pour assurer un roulement et une permanence sur le site pendant le premier confinement (du 17 mars au 11 mai). Pendant cette période, pour la protection des agents, ils ne répondaient qu'aux demandes urgentes et prenaient seulement en charge les dépôts d'animaux, dans les cages réservées à cet effet, effectués par les polices municipales ou les services d'urgence.

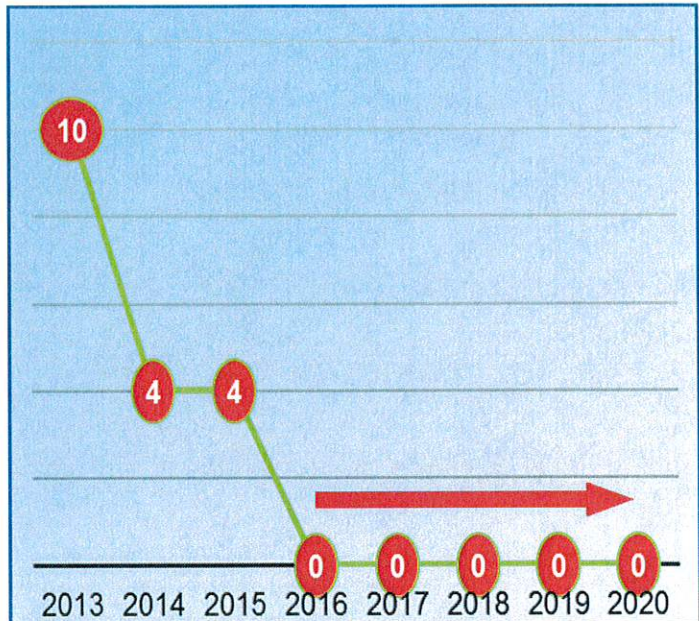
A partir de juin, le fonctionnement du service est revenu à la normale, cependant, les interventions réalisées pendant la période estivale ont été moins nombreuses comparées aux années antérieures. Au cours du dernier trimestre, le contexte n'a pas évolué positivement, il a été accentué en raison du second confinement (du 31 octobre au 15 décembre).

Pour rester en cohésion avec les associations de protection des animaux conventionnées, dans le cadre des propositions à l'adoption, la direction du Sivom a tenu sa ligne de conduite afin qu'aucune euthanasie volontaire ne soit pratiquée sur le site.

Cependant, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière animale, les services de secours ont déposé directement, des animaux blessés dans des cabinets vétérinaires sans qu'ils ne transitent par notre service.

Compte tenu de leur état sanitaire, les praticiens ont dû recourir à l'euthanasie pour trois d'entre eux :

- le 10 janvier (1 chien blessé) ;
- le 08 août (1 chien accidenté) ;
- le 14 septembre (1 chien dont l'état de santé était très dégradé).

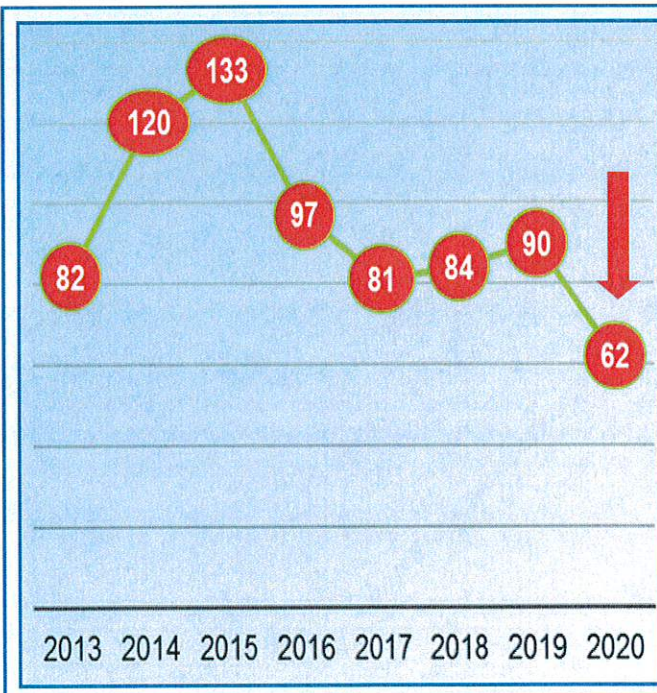


Les propositions à l'adoption

Avec l'apparition de la pandémie en 2020, le service de la fourrière animale a été amené à travailler en service restreint, d'où un nombre moins important d'animaux capturés errants sur la voie publique.

Les différents confinements ont également perturbé les activités des associations de protection des animaux. Les refuges ont été fermés au public pendant un certain temps ce qui a occasionné, au niveau national, des problèmes pour réguler les flux des animaux proposés à l'adoption.

Pourtant, en ce qui concerne la fourrière animale, malgré un nombre de captures moins important sur l'année, proportionnellement, nous notons une légère augmentation du pourcentage des adoptions 39,74 %, soit 62 placements réalisés pour 156 entrées en fourrière (chiens et chats confondus), comparé à 90 transferts vers des refuges sur 234 captures en 2019 ce qui représentait 38,46 %.

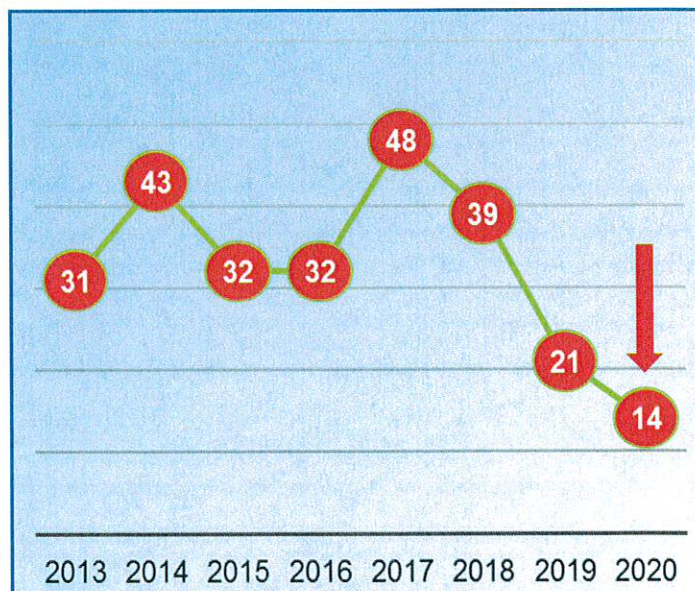


Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

Ce service assure le relais, sur tous les secteurs de la ville pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés.

Les interventions effectuées par la *brigade environnement* de la ville d'Agde ont été, également, impactées par la crise sanitaire. 14 chiens ont été déposés, en 2020, dans les cages prévues à cet effet, sur le site de la fourrière. Cela représente un tiers de moins que l'année précédente (21).

Tous les animaux déposés étaient identifiés : 11 d'entre eux ont été capturés sur Agde Centre, 2 autres au Cap d'Agde, quant au dernier il venait du secteur de la Tamarissière.

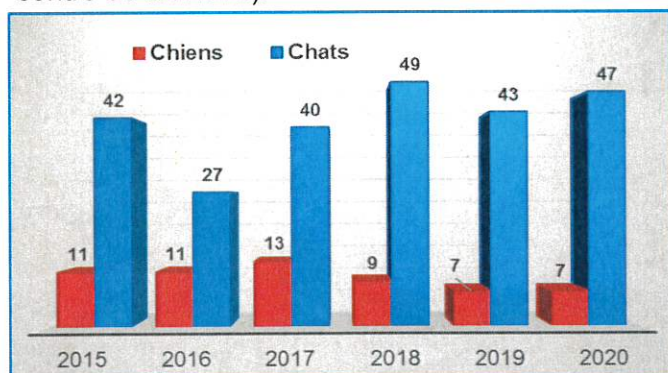


Depuis juin 2012, suite à la demande des communes membres, le ramassage des animaux morts a été instauré dans le cadre de la compétence fourrière animale.

Les interventions permettent l'enlèvement des chiens (de moins de 40 kgs) et des chats sur le domaine public. Elles sont effectuées sur requête ponctuelle et écrite des maires des villes adhérentes au service.

Les particuliers domiciliés dans le périmètre d'action de la fourrière animale peuvent, également, bénéficier de ce service. Le coût de la prestation s'élève à 80,00 €. Il est réglé dans le cadre de la régie de recette de la fourrière animale.

Les restrictions de déplacement, en 2020, ont généré une baisse de la circulation sur les routes. Pourtant, nous notons une légère augmentation des animaux morts enlevés par le service (54 contre 50 en 2019).



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	2	11
BESSAN		4
VIAS	2	12
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		1
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT	1	
FLORENSAC		7
MONTAGNAC		4
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		1
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		1
PÉZENAS	1	3
PINET		
POMEROLS		
PORTIRAGNES		2
SAINT-THIBÉRY		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	1	
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	7	47



- Les partenariats pour les chats

Malgré le contexte difficile pendant l'année, à la demande des élus et en complément des associations en charge des captures, les agents de la fourrière animale sont intervenus pour répondre à 3 sollicitations dans le cadre des campagnes de stérilisation, pour un soutien logistique ou technique, à savoir :

- Pomérols - octobre 2020 : 1 intervention
- Bessan - novembre 2020 : 2 interventions

Après avoir été identifiés au nom de la fondation 30 millions d'amis et stérilisés, les chats sont replacés sur le site initial de capture.



Les animaux et le confinement

A partir du 17 mars 2020, le service de la fourrière animale a été placé en activité réduite pendant la période de confinement. Les tournées journalières dans les communes ont été annulées, sauf cas d'urgence.

Le responsable du service avait mis en place un planning pour assurer un roulement et une permanence sur le site, selon les directives du gouvernement, pour la protection des agents.

Les entrées en fourrière ont été en baisse puisque le service ne répond qu'aux demandes urgentes et prend seulement en charge les dépôts d'animaux effectués par les polices municipales ou par les services d'urgence dans les cages extérieures, avec accès libre.

Les chiens identifiés ont été restitués à leur propriétaire dans le respect des modalités d'accueil du public. Quant aux animaux non identifiés, la gestion n'a pas changé, s'ils n'ont pas été réclamés au terme du délai légal de garde (8 jours ouvrés). Ils deviennent la propriété du régisseur du site.

Cependant, la conjoncture avait réduit, momentanément, à néant les possibilités d'adoption. En attendant que la situation soit régularisée, les chiens ont été gardés sur le site, ils ont été nourris et sortis de leur boxe, chaque jour, pour une promenade sur le terrain privé du Sivom.

Pendant cette période de crise, le Sivom du canton d'Agde n'a pas dérogé à sa politique, aucune euthanasie n'a été pratiquée.



Intervention sur la commune de Nézignan l'Évêque

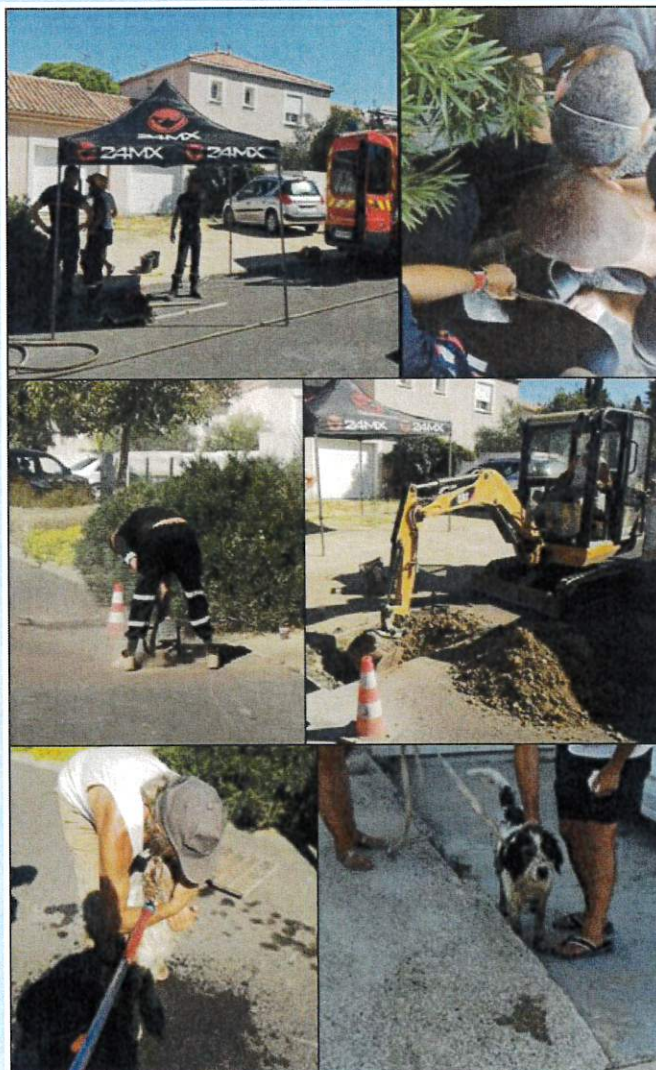
En fin de matinée, jeudi 27 août, la fourrière animale a été contactée par la mairie de Nézignan l'Évêque, pour secourir des chiens qui étaient bloqués dans une buse d'évacuation d'eau pluviale.

Le service n'étant pas équipé pour intervenir en sous-sol, l'agent en charge de l'accueil a aiguillé la personne vers les services de secours compétents pour agir dans ce cadre.

Vers 14h30, à la demande de la police municipale, un véhicule de la fourrière s'est rendu sur site. Les pompiers étaient déjà sur place. Une première démarche, qui consistait à injecter quelques litres d'eau dans la canalisation pour débloquer les animaux était en cours. Devant l'échec de ce procédé, un pompier s'est glissé dans la buse d'évacuation pour tenter de les attraper, sans aucun résultat. Ne pouvant laisser ces chiens en si mauvaise posture, une approche alternative a nécessité la découpe de l'enrobé et l'intervention d'une pelleteuse pour creuser.

Dès l'ouverture de la conduite, les chiens qui venaient de passer 2 jours bloqués dans le noir, ont été remontés. L'agent de la fourrière est intervenu, en les maintenant à l'aide d'un lasso, pour les aider et éviter qu'ils se blessent car ils étaient effrayés et paniqués.

De retour à la fourrière après toutes ces émotions, les agents ont procédé à un examen minutieux pour vérifier qu'ils n'avaient pas de blessures puis ils ont été nourris et abreuvés généreusement. Après une nuit réparatrice, leur propriétaire, qui avait été prévenu la veille par le service, est venu les chercher dès l'ouverture.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 176 002,93 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	570,92 €
Electricité	6 670,15 €
Gaz	1 916,42 €
Carburant	4 457,90 €
Alimentation des animaux	67,50 €
Autres fournitures non stockées	355,68 €
Fournitures d'entretien	766,03 €
Petits équipements	161,88 €
Vêtements de travail	248,62 €
Bâtiments publics	912,00 €
Entretien véhicules	1 991,17 €
Entretien autres biens mobiliers	480,13 €
Maintenance	689,66 €
Assurances	1 537,67 €
Indemnités régisseur	110,00 €
Divers (vétérinaires)	5 517,44 €
Téléphone	1 232,50 €
Taxes foncières	148,50 €
Personnel + charges	148 168,76 €

RECETTES TOTALES : 7 460,00 €

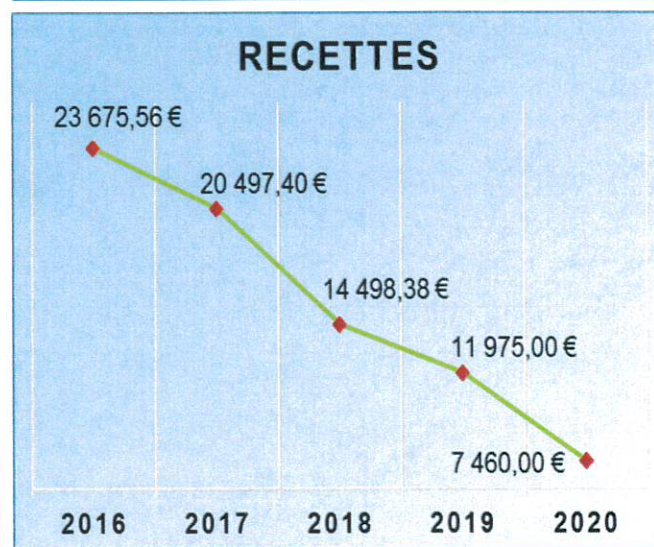
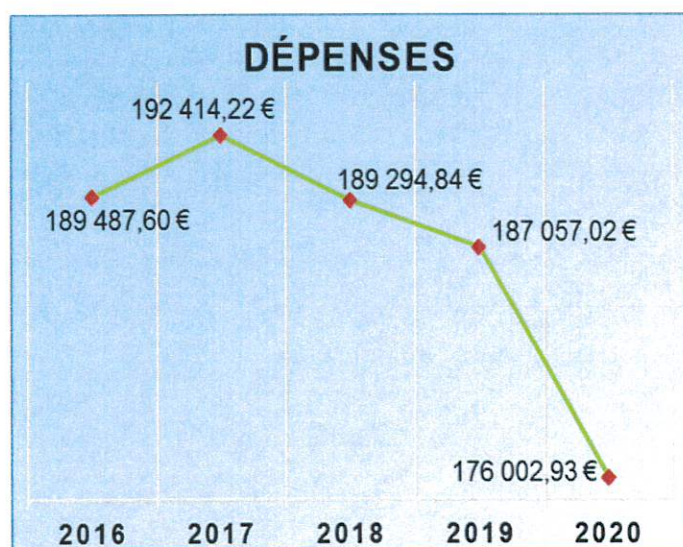
La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	7 460,00 €
------------------------	------------



Horaires d'ouverture au public

**du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.**



SYNTHÈSE

Si l'année 2020 ne peut être considérée comme une année de référence en raison du contexte sanitaire, il est important de bien la prendre en compte d'autant qu'une baisse générale des dépenses est constatée. Effectivement, la période de confinement mais aussi le maintien d'une gestion serrée des dépenses de fonctionnement ont permis de très bons résultats. A noter une baisse des charges à caractère général, celle des charges de personnel (liée à la non reconduction d'un poste de saisonnier l'été), celle des honoraires vétérinaires (compte tenu du nombre d'animaux capturés en diminution)... En corrélation, il est cohérent que la régie de recettes soit également en baisse passant de 11.975,00 en 2019 à seulement 7.460,00 € en 2020. Les participations 2021 ne pourront pas se baser sur ces résultats.